

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, Mme Valérie BOUYSSOU - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Robert SIEGEL.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-11 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3690 en date du 16 décembre 2024 approuvant la décision de clôture du budget annexe FAE LA TOUR au 31 décembre 2024 et la reprise du solde de clôture au budget principal;

VU la délibération du conseil communautaire n°3830 en date du 16 juin 2025 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe FAE LA TOUR;

VU la délibération du conseil communautaire n°3823 en date du 16 juin 2025 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT la décision de clôture du budget annexe (BA) ZAE La Tour au 31/12/2024,
CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 du BA ZAE LA TOUR a été arrêtée avec un déficit – 152.443,13 € et la section d'investissement avec un solde excédentaire de + 1.049.999,99 €,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 du budget principal a été arrêtée avec un excédent de + 13.816.487,63 € et la section d'investissement avec un besoin de financement de – 2.117.309,75 €,

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de restes à réaliser ni en dépenses d'investissement ni en recettes d'investissement,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement du compte financier unique 2024 du budget principal,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'inscrire le déficit du BA LA TOUR repris en dépense de la section de fonctionnement 2025 ligne 002 pour -152.443,13 € du budget principal,
- d'inscrire l'excédent de financement du BA LA TOUR repris en recette de la section d'investissement 2025 ligne 001 pour +1.049.999,99 € du budget principal,
- d'affecter pour partie l'excédent de fonctionnement 2024 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget 2025 par inscription budgétaire en recette à l'article 1068 d'un montant de 1.067.309,76 €,
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2024 en recette de la section de fonctionnement du budget 2025 ligne 002 pour 12.596.734,74 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3833
Publication le 17/06/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/06/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21971-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	2023	2024
Dépenses Mandatées	26 524 493,36 €	26 993 273,05 €
Recettes Réalisées	28 840 918,37 €	30 253 456,72 €
Résultat exercice	2 316 425,01 €	3 260 183,67 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	9 449 795,29 €	10 556 303,96 €
Résultat fonctionnement repris BA LATOUR		-152 443,13 €
Résultat de fonctionnement à affecter	11 766 220,30 €	13 664 044,50 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	6 658 429,14 €	7 026 062,66 €
Déficit-excédit d'exécution exc N-1 (001)	409 790,63 €	-1 209 916,34 €
Résultat investissement repris BA LATOUR		1 049 999,99 €
Recettes réalisées	5 038 722,17 €	6 118 669,25 €
Solde d'exécution Investissement	-1 209 916,34 €	-1 067 309,76 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-1 209 916,34 €	-1 067 309,76 €
------------------------------	------------------------	------------------------

Affectation au compte 1068	1 209 916,34 €	1 067 309,76 €
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	10 556 303,96 €	12 596 734,74 €
---	------------------------	------------------------